

SEANCE DU 15 FEVRIER 2017**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil dix-sept et le quinze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUET Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Catherine, BELHACHEMI Christine, BERNARD Pierre-Yves, BERTHAUD Nadège, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, JACQUET Jean-Luc, PELUS Stéphanie, PILLON Yannick, RAVET Jean-François, SIMONIN Yannick, VIVIER Corinne

Etaient excusés : ALMODOVAR Eric, GADIOLLET Virginie,

Nombre de membres : En exercice : 14, Présents : 12 Votants : 12

Date de la convocation : 10 février 2017

Monsieur Yannick SIMONIN est nommé secrétaire de séance.

1. Transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme à la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale lorsqu'ils ne sont pas déjà compétents. Ce transfert devient effectif à l'expiration d'un délai de trois ans après la publication de la loi soit à compter du 27 mars 2017.

Toutefois, les communes ont la possibilité de s'opposer à ce transfert par délibération prise dans les 3 mois précédant le transfert automatique prévu le 27 mars 2017. Cette opposition sera effective si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens.

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-5, L5211-17 et L5216-5 et suivants,

Considérant que le territoire de l'intercommunalité qui serait amené à porter cette compétence vient d'être créé au 1er janvier 2017 sur un périmètre représentant 75 communes et 7 intercommunalités, celui-ci doit d'abord se mettre en ordre de marche, avant de pouvoir envisager de porter un projet d'envergure tel que le PLU intercommunal, et qu'il convient de reporter les échanges sur ce point,

Considérant que cette position est conforme aux orientations de la Communauté d'agglomération

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE d'être défavorable au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse.

2. Extinction de l'éclairage public une partie de la nuit

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du précédent conseil municipal, les élus ont pris connaissance de l'avant-projet détaillé envoyé par le SIEA afin d'adapter le système d'éclairage public pour permettre son extinction une partie de la nuit.

Il avait été demandé que d'autres devis soient sollicités auprès d'entreprises. Cependant, il ressort, qu'il n'est pas possible de faire appel à une autre entreprise que celle mandatée par le SIEA, car la compétence de l'éclairage public leur a été transférée.

Pour mémoire, l'avant-projet détaillé s'élève à 4 500 euros TTC.

Le conseil municipal renouvelle son accord de principe mais souhaiterait demander un devis complémentaire pour les travaux de création d'un réseau spécifique pour l'éclairage public du secteur de la salle des fêtes, différencié de celui de la route de Polliat. Ce devis sera proposé lors prochain conseil municipal.

3. Mise à jour des tarifs de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, parmi les tarifs pratiqués pour la location de la salle des fêtes, il n'est pas prévu d'option ménage. Certains locataires regrettent cela. Le conseil municipal est favorable à la mise en place de cette option et à la mise en place d'un état des lieux « ménage ». La commission fête et cérémonie travaillera sur ce sujet et formulera une proposition pour le prochain conseil municipal. Il est proposé également de revoir, à cette occasion, l'ensemble des tarifs pratiqués par la commune (location de salle et concession de cimetière).

4. Comptes rendus des commissions et des réunions

- Comité de fleurissement (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)

Madame Sandrine DUBOIS informe le conseil municipal que l'assemblée générale du comité de fleurissement a eu lieu le 22 janvier. Il a été demandé à la commune que soit traitées les poutres du local de papier de Curlin. De plus, le comité souhaiterait remplacer le bac à fleurs situé vers les WC publics, qui est abîmé, par le bac acheté l'année dernière par la commune. Il sollicite, également, la commune afin qu'elle achète deux nouveaux bacs à fleurs qui seraient posés devant la salle des fêtes.

- Amicale des sapeurs-pompiers (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)

Madame Sandrine DUBOIS informe le conseil municipal que l'assemblée générale de l'amicale des sapeurs-pompiers a eu lieu le 5 février. Lors de cette réunion, un bilan des interventions a été réalisé. Il ressort que les pompiers de Saint-Martin-le-Châtel sont intervenus pour onze secours à la personne, deux incendies, et deux sorties diverses. De plus, quatre personnes souhaiteraient intégrer le CPINI de la commune.

- Commission scolaire (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)

Madame Sandrine DUBOIS informe les conseillers que la commission scolaire a eu lieu le 9 février. Lors de cette réunion, un bilan de la troisième période des Temps d'Activité Périscolaire a été abordée et la quatrième période a été préparée. Il a également été question de la mise en service de la nouvelle salle de motricité à compter de la rentrée des vacances de février.

- Comité des fêtes (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)

Madame Sandrine DUBOIS informe le conseil municipal que l'assemblée générale du comité des fêtes s'est tenue le 10 février. Une nouvelle organisation de la fête patronale est en cours de réflexion.

- **Commission Cimetière** (*Rapporteur : Sandrine DUBOIS*)

Dans le cadre de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, Madame Sandrine DUBOIS rappelle au conseil municipal que la procédure de trois ans de reprise des concessions en état d'abandon touche à sa fin et qu'il sera nécessaire de se positionner sur l'enlèvement des sépultures qui n'ont pas été reprises par les familles, soit 96 tombes.

Elle informe les conseillers que la commission cimetière, réunie le 31 janvier propose au conseil municipal de commencer par enlever 16 tombes dans le carré A. D'après un premier devis, le coût de la reprise d'une tombe s'élève à 350 ou 450 euros en fonction de la prestation demandée. Le conseil municipal sollicite d'autres devis.

- **Commission bâtiment** (*Rapporteurs : Sandrine DUBOIS et Yannick SIMONIN*)

Madame Sandrine DUBOIS informe le conseil municipal qu'elle a sollicité un devis afin de sécuriser les marches de la mairie qui sont très glissantes. Elle propose le devis de l'entreprise BUISSON qui envisage de boucharder les deux dernières marches pour un coût de 145 euros HT. Le conseil municipal valide cette proposition.

Monsieur Yannick SIMONIN informe les élus que les travaux de rénovation de la salle de motricité touchent à leurs fins et que la réception de chantier doit avoir lieu jeudi 16 février. La salle sera remise en service pour la rentrée après les vacances d'hiver.

- **Balade thermo** (*Rapporteur : Catherine DUC*)

Madame Catherine DUC rappelle au conseil municipal que la balade thermo, organisée par l'ALEC (ex-Hélianthe) aura lieu jeudi 16 février. Elle ajoute que quatre personnes se sont inscrites. La balade démarrera à 18h30 et se terminera par un bilan de la visite et par la présentation du dispositif « Mon Cap Energie », en présence des élus et des habitants inscrits.

- **Commission urbanisme** (*Rapporteur : Yannick SIMONIN*)

Suite à la commission urbanisme du 24 janvier, de nouvelles esquisses ont été commandées au bureau d'étude. Lorsqu'elles seront transmises en mairie, une nouvelle commission sera organisée.

- **CA3B - Conférence des maires** (*Rapporteur : Jean-Luc JACQUET*)

La première conférence des maires, réunissant l'ensemble des maires de l'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse a eu lieu lundi 13 février. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il participe aux conférences des maires avec Madame Sandrine DUBOIS, représentante de la commune au conseil d'agglomération. Les conférences des maires permettent de préparer en amont les sujets qui seront soumis au vote des membres du conseil d'agglomération.

Lors de cette réunion, il a été abordé, le sujet des indemnités des élus, de la création des commissions communautaires et de l'organisation des services de l'agglomération.

5. Questions et informations diverses

- **Sécurisation du chemin des messettes** (*Rapporteur : Jean-Luc JACQUET*)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission voirie s'est réunie le 4 février. Suite à cette réunion, la commission propose au conseil municipal d'étudier une alternative à la mise en sens unique pour sécuriser le chemin des messettes, à savoir la création de 2 zones de croisement de 15 mètres permettant le croisement de deux véhicules. Un chiffrage de ces travaux sera réalisé par le service voirie de l'ex-communauté de communes.

- **Programme voirie (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le programme voirie est toujours en réflexion. Plusieurs chiffrages ont été réalisés, notamment pour rénover plusieurs chemins et créer un cheminement piéton s'étendant du centre village jusqu'à l'intersection entre la route de bourg et le chemin des fourches. Monsieur le Maire propose de poursuivre l'étude du programme voirie 2017 et de le présenter au prochain conseil municipal.

- **Entretien du Reyssouzet (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)**

Monsieur le Maire informe que le Syndicat du bassin Versant de la Reyssouze a informé la commune que les berges et le lit du ruisseau nécessitent un entretien important au droit des parcelles communales situées vers les lagunes. Des devis seront demandés.

- **Farfouille des Carpistes de l'Espoir (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que chaque année, l'association locale Les Carpistes de l'Espoir organise une farfouille. Cette année, elle aura lieu, la dimanche 30 avril 2017, dans le centre du village entre la salle des fêtes, et la route de bourg au niveau de la boulangerie. Des déviations seront mises en place, par la gibelonnaire et le chemin de bel air.

Le Département a donné un avis favorable.

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 18 JANVIER 2017

Eric ALMODOVAR	Excusé	Virginie GADIOLLET	Excusée
Catherine ARNAUD		Jean-Luc JACQUET	
Christine BELHACHEMI		Stéphanie PELUS	
Pierre-Yves BERNARD		Yannick PILLON	
Nadège BERTHAUD		Jean-François RAVET	
Sandrine DUBOIS		Yannick SIMONIN	
Catherine DUC		Corinne VIVIER	